

Réunion du 20 mars 2022 à 20 heures 00

Convocation en date du 15 mars 2022.

Sont présents : M. BÉCARD Nicolas, M. BILLEPINTE Thierry, Mme CAMICAS Anne-Marie,
M. DUCOURNAU Marc, M. FAUQUÉ Olivier, Mme FORT Agnès, Mme GAYRIN Laure,
Mme LABORDE Charlene, M. PAGES Lilian, M. ROUSSEAU Philippe.

Absent excusé : Aucun

Secrétaire de séance : Mme CAMICAS Anne-Marie.

Le quart d'heure citoyen étant écoulé sans que personne ne se présente, la réunion débute à 20 h 15.

Le procès-verbal de la réunion du 13 février 2022 est lu, approuvé et signé par tous les conseillers présents.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Voirie

- Pour le marché du fauchage et débroussaillage, le lot n°1 dont la commune fait partie est attribué à l'entreprise DANEY, le lot n°2 à l'entreprise CAUZETTE Eric.
- La question du basculement d'une partie des heures de pelle pour le curage des fossés en « point à temps » est renvoyée à 2023 car le marché attribué à l'entreprise ACCHINI se termine fin 2022. Un courrier sera envoyé à toutes les communes pour recenser leurs besoins et leurs intentions.
- Concernant les places de village, il faudra déterminer où s'arrête la compétence de la CCAA.

RPI

Le projet de rattachement de l'école de Viella au RPI Saint Germé – Saint Mont est abandonné.

CONVENTIONNEMENT LOGEMENT ÉCOLE (côté départementale)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la demande de subvention DETR, il faut créer une convention en logement locatif social pour le logement de l'école (côté départementale) avec les services de la DDT afin d'en déterminer le montant plafond du loyer.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de réaliser le conventionnement de logement locatif social
- d'autoriser Monsieur le Maire à rédiger et signer tous les documents afférents à cette délibération.

DÉBAT d' ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Les dossiers les plus importants pour 2022 sont
les travaux sur l'église de Lapujolle,
l'isolation du logement côté départementale
et les volets roulants de la salle des fêtes
pour un coût prévisionnel d'environ 60 000 € TTC sans la déduction des subventions demandées mais pas encore connues.

Deux journées de point à temps sont à envisager au vu de la dégradation rapide de notre voirie,

Des caméras de sécurité pour les bâtiments communaux après de fréquents cambriolages.

Le montant des subventions allouées aux différentes associations reste identique pour 2022.

QUESTIONS DIVERSES

Permanences élection présidentielle :

08 h 00 à 10 h 30 : DUCOURNAU Marc, ROUSSEAU Philippe, CAMICAS Anne-Marie

10 h 30 à 13 h 00 : LABORDE Charlène, FAUQUÉ Olivier

13 h 00 à 15 h 30 : GAYRIN Laure, FORT Agnès, PAGES Lilian

15 h 30 à 19 h 00 : BILLEPINTE Thierry, BÉCARD Nicolas.

Bleuets de France

FORT Agnès et BÉCARD Nicolas se chargent de vendre les bleuets de France pour la cérémonie du 08 mai 2022.

La réunion s'achève à 23 h 30.

M. BÉCARD Nicolas

M. BILLEPINTE Thierry

Mme CAMICAS Anne- Marie

M. DUCOURNAU Marc

M. FAUQUÉ Olivier

Mme FORT Agnès

Mme GAYRIN Laure

Mme LABORDE Charlène

M. PAGES Lilian

M. ROUSSEAU Philippe